L

www.lyc-lurcat.ac-aix-marseille.fr

Martigues, le 10 décembre 2010

Le Proviseur Adjoint,

Importance signalée

à «Nom» «Prénom_1»
né (e) le : «Date_de_naissance»

numéro identifiant élève : **«INE»** **«Division»**

OBJET : Guide « Après le Bac » pour la rentrée 2011 en Enseignement Supérieur
ADMISSION POST-BAC. **PORTAIL UNIQUE A.P.B.**
(encart vert page 37 à conserver et à suivre tout au long de la procédure)

1) Le serveur des pré inscriptions sera ouvert du 20 janvier 2011 au 20 mars inclus,
La pré inscription doit être faite par l'élève par saisie informatique ainsi que le dossier de candidature (papier ou électronique).

▶ Il est impératif que l'élève possède une adresse électronique personnelle et qu'il la consulte régulièrement. Un code confidentiel lui sera donné lors de la 1ère connexion sur le site APB. IL devra le conserver à portée de main du 15 janvier au 18 juillet 2011.

2) La brochure **ONISEP « Après le Bac » rentrée 2011** vous est remise en complément d'informations sur les formations dans les établissements publics et privés de l'Académie et **le calendrier des inscriptions à suivre rigoureusement, (***attention : formations hors portail, pages 2 et 3)* ainsi que le mode d'emploi pour le **dossier unique APB** à conserver et à consulter durant toute la procédure du 20 janvier au 9 juin, date de première phase de propositions d'admission. L'élève doit répondre dans les 72 heures, s'il ne veut pas perdre la place proposée.

Le site public national de l'admission post-bac **A.P.B.** est ouvert depuis le 2 décembre.

Vous devez vous connecter sur ce site www.admission-postbac.fr pour :
- vous familiariser avec le site ;
- prendre connaissance et/ou éditer le **Guide du candidat ;**
- effectuer dès à présent **la recherche de formations** ; visualiser et/ou imprimer les renseignements des établissements (rubrique **détails**) que vous souhaitez intégrer : Etablissements Publics, Privés, hors académie…
- vous connecter sur les sites proposés :
* de l'Onisep : www.onisep.fr pour plus de renseignements ;
* du CROUS : www.crous-aix-marseille.fr pour le dossier social étudiant (DSE): demande de Bourse et/ou Logement du 15 janvier au 30 avril inclus, élèves boursiers ou non.

Il est rappelé que les ordinateurs du CDI sont à votre disposition pour les recherches.

Vous serez avisé au fur et à mesure des journées « Portes Ouvertes » proposées et des Forums, soit par votre Professeur, soit par affichage au CDI et sur le tableau dans le Hall.

Secrétariat : Mme ROUX

ONISEPBAC.J